

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00201

Numéro SIREN : 845 207 042

Nom ou dénomination : 3IS DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 22503

3iS DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 730.000 euros
Siège social : 4, rue blaise pascal – 78990 ÉLANCOURT
845 207 042 RCS de VERSAILLES
(La « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt
Le 1^{er} juillet 2020
Au siège de la Société

La société **SOFITHANN**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé au 4, rue blaise pascal – 78990 ÉLANCOURT et immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 504 969 957, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude WALTER

Associé Unique de la société 3iS DEVELOPPEMENT,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Changement de Président,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, et ce pour une durée indéterminée :

La société JCW CONSEIL

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 35, rue de l'Orangerie – 78000 VERSAILLES

Immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 884 280 041

Dans le même temps, l'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude WALTER.

La société JCW CONSEIL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société JCW CONSEIL a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

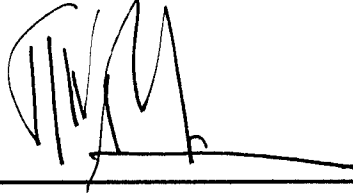
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



La société SOFITHANN

Représentée par Monsieur Jean-Claude WALTER



La société JCW CONSEIL

Représentée par Monsieur Jean-Claude WALTER